



Perte du contrat de location meublé

Par **borboleta33**, le **22/11/2010** à **16:58**

Bonjour,

Mon ami est locataire depuis 7 ans et a perdu son bail ainsi que l'état des lieux.

Nous avons besoin du bail car nous venons de signer un compromis de vente d'un bien que nous allons bientôt acheté.

L'ancien syndic (qui a rédigé le bail) et le nouveau syndic disent ne pas l'avoir et se renvoient la balle concernant les responsabilités. Ils veulent nous donner uniquement une attestation.

Or, pour avoir le nouveau prêt à taux zéro, il nous faut le bail ou une copie.

Peut-on se retourner contre eux si le prêt nous est refusé ? Comment ? Peut-on obtenir un nouveau bail, le cas échéant ?

Merci pour vos réponses éclairées.